

Professeurs du Lycée Paul Lapie,
heure syndicale du 2 décembre 2019
Heure syndicale du 20 janvier 2020
42 bd A. Briand,
92401 Courbevoie.

Proviseur du Lycée Paul Lapie
Rectrice de l'académie de Versailles
IPR
CHSCT
Médecine du travail
Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail
Syndicats enseignants

Objet : Dangers liés à la correction de copies sur écran

Docteurs Chaput, Contencin, Nautre,

On nous annonce que les épreuves en première et en Terminale seront numérisées et que nous devrions les corriger sur écran. Il est vrai que si c'était de simples QCM cela aurait un intérêt en matière d'efficacité et un QCM étant relativement rapide à corriger, cela aurait moins d'incidence sur notre santé.

Scanner les copies ne répond à aucun objectif pédagogique, ne fait que **détériorer nos conditions de travail** qui se dégradent déjà d'année en année : classes surchargées ; hétérogénéité en première, bien plus importante depuis la réforme rendant des cours très difficiles à gérer, c'est le cas notamment en mathématiques et en Sciences ; des élèves que l'on ne voit qu'une fois par semaine pour le professeur de SVT et de Physique qui se partagent la matière « Sciences » ; élèves arrivant en seconde sans en avoir le niveau, davantage de conseils de classe dû à l'éclatement de la classe et des frustrations à ne pas pouvoir y assister, lourde charge sur l'orientation des élèves au détriment de notre fonction numéro 1 : enseigner, la correction en plein milieu d'année d'épreuves de contrôle continue (E3C) en première qui comptent dans la note du baccalauréat alors même que l'on enchaîne par le bac blanc en terminale. La surcharge est-elle que certains établissements ont opté pour la suppression du bac blanc au détriment des élèves.

INCIDENCE SUR LA SANTE

Voici un calcul simple à partir de quelques témoignages et études faites sur le temps de correction des copies :

Un professeur de SES, en juin 2018, a corrigé 59 copies, ce qui nécessite environ 20 h de correction (sans compter les poses entre les copies bien entendu). En juin 2019, c'est 67 copies qu'il a dû corriger ce qui représente 22 heures.

Exemple 2 : Un professeur de philosophie a entre 120 et 170 copies. Un calcul sur la base de 150 copies amène à 50 heures de travail environ !

En juin 2021, la correction des épreuves en première de contrôle continu de juin et celles de Terminale du baccalauréat nous amènerait dans notre lycée Paul Lapie, à une correction de **450 pages par professeur à l'écran en un temps limitée**. Attention, ce ne sont pas des textes que les élèves auront préalablement écrits sur un ordinateur mais d'une écriture manuscrite (cf extrait de copies).

En fait ces calculs sont sous-estimés car un travail sur écran nécessite davantage d'interruptions et de fatigue. Les spécialistes recommandent de faire une pose toutes les 30 mn lorsqu'on travaille sur écran. Or c'est mission impossible car lorsqu'on corrige des copies, pour ne pas perdre le fil et pour corriger de la façon la plus juste possible, on ne peut s'arrêter toutes les 30 mn. Cela dépend des professeurs mais la plupart travaillent deux heures sans pose.

Les incidences sur la santé et le sommeil ne sont plus à prouver, ne sont plus à démontrer.

Nous vous renvoyons à l'annexe, un extrait d'une des multiples études, celle effectuée par le **Ministère du travail !**

Au problème de l'éventualité d'une correction sur écran, se pose également les problèmes du contrôle continu : avant la réforme, il était possible de préparer les élèves grâce à des bac blancs et des devoirs communs. Avec le contrôle continu, les élèves sont directement évalués de façon sommative, source de stress pour les élèves et les enseignants. En outre, avant la réforme, le professeur chargé de la correction des copies n'avait plus en parallèle de cours à assumer puisque l'épreuve était en fin d'année. Or, avec la réforme, il devra en concertation avec les collègues, choisir un sujet, se mettre d'accord sur la correction, continuer à faire cours, recevoir les parents, assister aux réunions, surveiller sa boîte mail professionnelle etcorriger les copies. Ce travail sera à renouveler plusieurs fois dans l'année, plus précisément 4 fois par an pour un professeur d'Histoire géographique, à titre d'exemple, qui aurait des premières et des Terminales.

QUESTIONNEMENT :

Se pose également les questions suivantes :

- Qui va être chargé de scanner les copies ?

Le personnel administratif ? Il est déjà surchargé de travail

Les surveillants ? Ce n'est pas leur rôle et surtout ils ne sont même pas suffisamment nombreux.

Les enseignants ? Deux heures peuvent leur être imposées si besoin (une heure avant la réforme).

De ce fait dans la plupart des établissements les professeurs effectuent déjà des heures supplémentaires. Un professeur fait-il 5 ans d'études après le bac voire davantage pour scanner des copies au détriment de la préparation de ses cours et des échanges avec les élèves ?

- Le coût des scanner ?

- Que sera-t-il fait des données collectées ?

- Quelle incidence sur l'environnement ? Cet archivage des copies ne ferait que surcharger les data centers, très énergivores.

INCIDENCE SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Jusqu'à présent, les copies de bac étaient rémunérées. Or, elles ne le seront plus sauf pour les quelques épreuves qui restent nationales. Aucun établissement ne dispose de conditions matérielles satisfaisantes permettant aux professeurs de préparer dans le calme leurs cours ou corriger les copies. Ces dernières seront corrigées chez eux, frais d'électricité à leur charge avec perte de rémunération.

Demander à ses salariés d'acheter le matériel nous paraît indécent. Or c'est bien cela dont il est question. En effet, comme les professeurs travaillent le we ou le soir après que les enfants soient couchés etc ...pour travailler avec les ordinateurs du lycée (8 pour une centaine de professeurs) il faudrait que ce dernier puisse rester ouvert très tard et le we. On ne peut demander cela à un chef d'établissement ni à un Proviseur adjoint. Ils font déjà trop d'heures. Et puis de nombreux collègues habitent loin de leur lieu de travail. Ils ne vont tout de même pas rentrer à minuit chez eux ou faire des aller/retour les we pour corriger des copies qu'ils pourraient très bien corriger chez eux ! Pour corriger sur écran il faudrait alors que le Ministère de l'éducation nationale investisse alors en matériel de haute qualité (ordinateur portable) pour chacun des enseignants mais cela ne réglerait en rien le problème de la santé.

Nous vous sollicitons de façon à faire entendre raison aux services du Ministère de l'Éducation Nationale et abandonner cette idée de scannérisation des copies.

Dans le cas où les services du Ministère maintiendrait cette idée nous demandons à ce que les copies soient scannées après la correction au moins pour les professeurs qui le souhaiteraient.

Veillez agréer, l'expression de notre considération distinguée.

Professeurs du lycée Paul Lapie.

Annexe 1 :

« Quels sont les risques ?

Travailler sur un écran plusieurs heures au cours de la journée peut entraîner :

- Une fatigue visuelle caractérisée par des maux de tête, des picotements, des rougeurs et une lourdeur des globes oculaires, un assèchement de l'œil dû à une forte sollicitation de la vue. Cette fatigue est intensifiée par le manque de confort ergonomique du poste de travail (reflets d'écran, mauvaise posture, longue durée d'exposition...)
- Des troubles musculo-squelettiques (TMS) provoqués par une posture statique pendant plusieurs heures, souvent mauvaise. Ils sont localisés au niveau des poignets, de la nuque, des épaules et de la région lombaire essentiellement.
- Du stress lié aux contraintes de temps, à la diminution des délais, aux injonctions paradoxales. L'apparition de TMS est alors favorisée .

Les moyens de prévention

- Veiller à installer un environnement de travail adéquat (luminosité naturelle/éclairage, niveau sonore de l'unité centrale à atténuer, température des bureaux, siège réglable avec accoudoirs, positions adaptées des périphériques...)
- S'assurer que l'écran est traité contre les reflets et bien positionné par rapport à la lumière naturelle
- Informer et former le personnel sur les risques encourus, les précautions à prendre (se lever et s'étirer toutes les heures) ainsi que la position idéale à adopter :
En cas de difficultés parlez- en avec votre médecin du travail ou votre médecin traitant.

Sources réglementaires

- Utilisation d'écrans de visualisation :
- Articles R. 4542-1 et 2 champ d'application et définitions
- Article R. 4542-3 évaluation des risques
- Articles R. 4542-4 à 11 Mesures et moyens de prévention
- Articles R. 4542-12 à 15 Ambiance physique de travail
- Article R. 4542-16 information et formation des travailleurs
- Articles R.4542-17 à 19 surveillance médicale »

Source : Ministère du travail

Annexe 2 :

Décret n°82-453 modifié, articles 22 à 28-2

Les médecins dits de prévention sont chargés de :

- ▶ S'assurer que le travail ne nuise pas à la santé des salarié-es et respecte leur intégrité physique et psychologique.
- ▶ Proposer des solutions à l'employeur pour améliorer les conditions de travail (salles insonorisées, tableaux réglables en hauteur), supprimer les causes des maladies, accidents, souffrances au travail.
- ▶ Proposer, dans le cadre d'un plan de prévention, une adaptation du poste de travail : réduction du temps de travail, réduction du nombre d'élèves, faire modifier une organisation pathogène, imposer des équipements de salles personnalisés, etc.

Lien très utile :

<https://enseignantspouurlaplanete.com/2019/11/21/opposons-nous-a-la-correction-numerique-des-copies/>

- 5 -